

Budget de l'État

Le budget de l'État est l'ensemble des recettes et des dépenses dont il a besoin pour faire fonctionner ses ministères du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Qui décide du budget de l'État ?

Un projet de loi de finances est établi sur la base des propositions de chaque ministère, avec l'aide du ministère de l'Économie. Mais c'est le Parlement (Assemblée nationale et Sénat) qui vote cette loi de finances, à l'automne qui précède l'année civile de son application.

Les principales recettes

Impôts et taxes constituent les recettes fiscales. Elles représentent les 9/10^e des ressources de l'État. Parmi elles : la TVA, l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés, les droits de douane.

Les principales dépenses

Il y a celles concernant les services de l'État : la rémunération des fonctionnaires (les enseignants, par exemple) représente environ un tiers des charges budgétaires.

C'est l'une des principales dépenses, car en France, environ 1 travailleur sur 10 est employé par l'État (qui paie aussi leur retraite). On distingue ces dépenses de personnel des dépenses d'intervention : contribution à la Sécurité sociale, aides, subventions, investissements... En 2008, elles représentaient environ 40 % des dépenses. Enfin, des dépenses sont liées au remboursement de la dette de l'État (environ 11 % des dépenses, en 2008) et au financement de l'Union européenne. Mais le plus souvent, on présente les dépenses selon leur « mission » : enseignement scolaire, culture ; défense ; justice ; travail et emploi ; écologie...

Un outil d'intervention

Le choix du budget est le reflet des priorités de l'État. Avec cet outil, il peut soutenir ses mesures économiques. P. G.

NE PAS CONFONDRE

• Déficit budgétaire

Quand les dépenses de l'État sont supérieures aux recettes, il y a un déficit budgétaire.

• Déficit public

Le déficit public est le solde négatif du budget de l'État, de ceux des collectivités locales (communes, départements, régions...) et de la Sécurité sociale.

• Dette publique

La dette publique désigne les emprunts contractés par l'État, par les collectivités locales et les organismes de Sécurité sociale.

25 %

C'est la part moyenne des sommes engagées pour l'Éducation nationale dans le budget de l'État. C'est le secteur qui pèse le plus lourd, devant le paiement des intérêts de la dette publique. En troisième position se trouvent les dépenses consacrées à la Défense.

VRAI OU FAUX ? Le solde du budget de l'État français est positif.

FAUX.

Depuis 30 ans, les dépenses de l'État sont supérieures à ses recettes. En 2010, le déficit budgétaire a atteint près de 149 milliards d'euros. Et la dette publique de la France s'élève début 2011 à près de 1 600 milliards d'euros. Le taux d'endettement de la France (dette publique par rapport au PIB) s'élève à plus de 82 %.